

Séminaire régional océanien organisé par l'Organisation maritime internationale : le rôle des femmes dans le secteur maritime - perspectives et défis

Megan Streeter¹

Plus de trente personnes ont participé à ce séminaire régional, qui s'est déroulé à Apia (Samoa) du 8 au 10 octobre 2003. M. Faumuina Liuga, Ministre des travaux publics, des transports et des infrastructures du Samoa, qui a prononcé le discours d'introduction, a souligné l'importance du rôle des femmes dans la région du Pacifique et évoqué les débouchés qui s'offrent à elles dans le secteur maritime. D'autres exposés portaient sur les perspectives et les accords institutionnels, des expériences personnelles et des exemples du Samoa.

Les perspectives et les accords institutionnels ont été illustrés par des exposés de Mme Pamela Tansey (Division Coopération technique, OMI), le capitaine John Hogan, Conseiller en formation (Programme Affaires maritimes de la CPS), Mme Annaleise Caston, Conseillère principale (Politique et application, normes de protection de l'environnement, Direction australienne de la sécurité maritime, AMSA), Mme Twila Waqasokolala, Secrétaire exécutive (Association des ports du Pacifique) et Mme Louise Deehan-Owen, Chargée de cours (École néo-zélandaise des métiers de la mer).

Dans son exposé, Mme Tansey a montré que l'intégration des femmes, à tous les aspects du développement, a progressé au sein du système des Nations Unies, au cours des vingt dernières années. L'OMI avait publié sa première Stratégie d'intégration des femmes dans le secteur maritime, en 1988. Ce document plaçait en tête des objectifs prioritaires l'accès des femmes à la formation et à l'emploi. Le Programme "Contribution des femmes au développement" fut lancé dans la foulée, en 1989.

Mme Tansey a aussi évoqué les obstacles que rencontrent les femmes dans le secteur maritime et leur difficulté à surmonter les préjugés et les clichés. Elle a décrit les actions que l'OMI mène, à l'échelon mondial, afin de faire participer les femmes à des activités non marginales : incitation à suivre une formation aux métiers de la mer, brèves missions d'expertise-conseil, séminaires régionaux, bourses de formation en entreprise sur la condition féminine et les questions d'égalité des hommes et des femmes.

Le capitaine John Hogan a présenté un bref exposé de synthèse sur les approches régionales des questions d'égalité des hommes et des femmes dans le Pacifique, et parlé du travail du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP). Il s'est surtout

attaché à décrire la contribution de la CPS et son souci de démarginaliser les femmes océaniennes en général. Il a évoqué la participation des Océaniennes à la pêche dans la région, et le travail du Programme Pêche côtière de la CPS, qui gère des projets communautaires visant à pérenniser les moyens d'existence des femmes dans le secteur halieutique.

L'intervenant a déclaré que les femmes peuvent bénéficier de toutes les activités du Programme Affaires maritimes de la CPS et qu'elles sont même encouragées à y participer. Il a souligné en même temps qu'en Océanie, la différenciation entre hommes et femmes semble se fonder sur les rôles qui leur sont attribués par tradition culturelle, et que les femmes participent beaucoup moins à la prise de décisions que les hommes.

Mme Annaleise Caston a réaffirmé que le secteur maritime ne se limite pas nécessairement aux activités exercées en mer. Elle a expliqué le travail de l'AMSA et ses vastes responsabilités dans les domaines de la sûreté maritime, de la recherche et du sauvetage en mer et par avion, et la protection de l'environnement marin contre la pollution causée par les bateaux. Mme Caston appartient à la section Normes de protection de l'environnement de l'AMSA.

Mme Twila Waqasokolala a présenté un exposé intitulé "Les obstacles d'ordre culturel à la participation et à l'emploi des femmes dans le secteur maritime aux Îles Fidji". Elle a parlé de son rôle de Secrétaire exécutive de l'Association des ports du Pacifique.

Selon Mme Waqasokolala, à Fidji, les femmes n'occupent que 17 % des postes dans le secteur des transports et de la communication, dont le secteur maritime relève. Elle reconnaît que, pour des raisons pratiques, certains emplois conviennent mieux à des hommes ; en revanche, les tâches physiques, dans les ports, sont toujours effectuées par des hommes, les femmes n'étant employées qu'à des postes administratifs. Les femmes qui sont dans des ports sont cataloguées comme prostituées, ce qui ne les encourage pas à chercher un emploi dans le secteur maritime !

Elle admet aussi qu'il y a eu du changement depuis les années 80. La présence de femmes dans les docks est de plus en plus fréquente parce que les organismes publics prestataires de services portuaires emploient des femmes. Le service des douanes, par exemple, emploie

1. Chargée de l'information (Programme Affaires maritimes), Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. Private Mail Bag, Suva, Fiji Islands. Courriel : MeganS@spc.int

400 femmes sur un effectif total de 900 personnes, et 10 % d'entre elles s'occupent des opérations douanières concernant les navires. Les services de l'immigration, les autorités sanitaires portuaires et les services de contrôle zoo et phytosanitaire emploient des femmes comme officiers de visite à bord des bateaux.

Mme Louise Deehan-Owen est devenue capitaine à plein temps en 1990. À l'époque, elle s'était intéressée à la formation des équipages, et elle avait mis au point des systèmes de gestion de la sécurité des navires et élaboré des manuels d'exploitation des navires pour sa société. Elle a également travaillé pendant deux ans comme mécanicienne de navire. Au cours de ses trois dernières années dans la marine marchande, elle a dispensé des formations et délivré des certificats de capitaines de gros bateaux et est devenue chef des opérations de service.

Mme Deehan-Owen a commencé sa carrière d'enseignement des métiers de la mer en organisant le premier cours destiné à des jeunes Maoris, à l'Institut technique de Mahurangi. Elle a ensuite été chargée de cours à l'École des métiers de la mer de Nouvelle-Zélande. Ayant conservé de solides liens avec le secteur maritime, elle dispense souvent des conseils à des entreprises commerciales en matière de formation et de sécurité. Elle est également membre du bureau de la *Maritime and Seafood Educators' Association of Aotearoa*.

Mme Viti Whippy, présidente de la *Fiji Ship-owners' Association* et du Conseil des affaires maritimes des Îles Fidji, et Mme Liz Datson, capitaine et pilote de la *Queensland Pilot Authority*, ont présenté leurs expériences personnelles.

Mme Whippy est membre de l'Institut agréé des transports qui représente les professionnels des transports maritimes. En juin 2002, elle était employée comme agent recruteur pour la société C F Sharp, qui exploite des câbliers dans le monde entier. En août 2003, elle a été nommée présidente du Conseil des affaires maritimes des Îles Fidji.

Le capitaine Liz Datson a donné son point de vue personnel sur sa carrière en mer. Elle attribue son intérêt pour la marine marchande à ses relations avec les amis de son père navigateur, et à sa connaissance des navires et de la mer, dès son plus jeune âge.

À l'époque de ses études d'élève-officier, elle était la seule femme employée dans ce secteur. Malgré les difficultés, elle s'estime heureuse d'avoir rencontré, sur chaque bateau, des officiers et des marins qui lui ont tant appris. Elle pense avoir fait son chemin en accomplissant les tâches qu'on lui demandait de remplir, en posant des questions quand elle ne comprenait pas, et grâce à sa personnalité franche et directe. Le capitaine Datson a passé un an au Collège maritime australien, et a obtenu son brevet de second lieutenant au long cours.

Satisfaite de son travail, elle n'a pas — ou peu — souffert de la discrimination dans l'exécution de ses tâches. Elle

rencontre toutefois des regards intrigués quand elle monte à bord, généralement à cause des différences culturelles et de la rareté des femmes à des postes de pilotes de port.

Des exemples tirés du Samoa ont été présentés par M. Fagaloa Tufuga (Directeur des services généraux et juridiques de l'Autorité portuaire du Samoa), Mme Lalotoa Mulitalo (procureur, ministère public, Samoa), Mme Kerryn Kwan (juriste principal, Ministère de l'agriculture et de la pêche, Samoa) et Mme Emma Kruse Vaai (directrice des études, Vice-Présidente-Directrice générale de l'École polytechnique des métiers de la mer du Samoa).

M. Fagaloa Tufuga est un ancien élève de l'Institut de droit maritime international (IMLI). Fondé en 1988 à Malte, sous les auspices de l'OMI, cet établissement offre aux pays en développement des infrastructures uniques en leur genre qui permettent de dispenser une formation de troisième cycle en droit et législation maritime internationale.

La moitié des places est réservée à des femmes qualifiées, afin de promouvoir l'intégration des femmes originaires de pays en développement. Toutefois, dans la promotion de M. Tufuga, il n'y avait que huit étudiantes sur une classe de 24, et c'était le taux d'admission de femmes le plus élevé depuis le début du cours. Les étudiantes océaniques sont très peu nombreuses. Le premier Directeur de l'IMLI était une femme, le Professeur Patricia Birnie, une experte de notoriété mondiale en matière de droit international relatif à l'environnement. M. Tufuga reconnaît qu'il y a une pénurie de ressources humaines dans le domaine du droit maritime, et que la prédominance des hommes dans les affaires maritimes est un cliché.

Mmes Lalotoa Mulitalo et Kerryn Kwan ont présenté un article qu'elles ont rédigé ensemble : "Les Samoanes dans le secteur maritime (ou professionnel)". Leur exposé portait sur la culture et les femmes du Samoa. Une Samoane est appelée "ioimata o le tuagane" (la pupille des yeux) des hommes de la famille, mais son importance se limite à son foyer. Les intervenantes ont également évoqué l'histoire des navigateurs samoans. Elles ont parlé des facteurs qui empêchent les femmes d'embrasser une carrière en mer, le manque de force physique ou le risque d'agression sexuelle, par exemple. Mais grâce à la mécanisation, le physique ne pose plus de problème ; en outre, l'agression sexuelle ne se limite pas au sexe féminin, et l'agression homosexuelle n'est pas un concept inconnu en mer. La discrimination à l'égard des femmes, dans ce secteur, s'explique plutôt par la difficulté qu'ont les Océaniens à changer leurs conceptions culturelles.

Mme Emma Kruse Vaai a expliqué que l'éducation, officielle ou non structurée, est la clé de la réussite pour une femme. Elle a retracé la brève histoire des Samoanes qui ont étudié à l'École polytechnique des métiers de la mer du Samoa. Très peu de femmes s'inscrivent, et très peu

font carrière en mer par la suite, du fait des difficultés d'accomplir leur période obligatoire de service de mer. En 2003, trois étudiants, dont une femme, ont entrepris un cours supérieur à l'École des métiers de la mer de Nouvelle-Zélande. Une fois le cours terminé, la jeune femme n'a pas pu accomplir sa période obligatoire de service de mer. Les capitaines de navires locaux ont refusé de l'accueillir pour se former, malgré le soutien de ses parents et de sa famille. Ces préjugés, qui reposent en grande partie sur la peur, devraient changer. Les questions de sûreté se posent à l'échelle internationale, et elles concernent aussi bien les hommes que les femmes. Après les exposés, les points suivants ont été débattus : accès des femmes à la formation aux métiers de la mer, emploi des femmes dans le secteur maritime, accès à la prise de décisions, systèmes de promotion à l'appui du secteur maritime. Les groupes de travail ont ensuite formulé des résolutions qui seront présentées lors de la prochaine réunion du Conseil de l'OMI.

À l'issue du séminaire, le Programme Affaires maritimes de la CPS a été invité à contribuer à la formation d'une Association océanienne des femmes employées dans le secteur marin.



Photo: Peter Heathcote

Des femmes travaillent désormais aux côtés des hommes à bord



Photo: John Hegan

Des femmes font des exercices de suture dans le cadre de leur perfectionnement en soins d'urgence en mer

Les femmes dans le secteur maritime¹

Janine Narbutas, capitaine de corvette

Mon expérience concerne certes les forces navales, mais la marine civile et la défense navale ont beaucoup de problèmes en commun. Je voudrais vous relater certaines de mes propres expériences, en particulier le temps que j'ai passé en mer, et évoquer certains aspects plus généraux de l'emploi des femmes dans le secteur maritime.

L'histoire enseigne que le secteur maritime n'est pas la filière de prédilection des femmes. C'était l'une des carrières à plus forte dominante masculine qui soient. Autrefois, les emplois dans ce secteur exigeaient une grande force physique, et des interdits culturels empêchaient les femmes de participer à des opérations concrètes. La principale question était celle de l'image sociale. Il n'était pas admissible, il y a trente ou quarante ans, que des femmes travaillent aux côtés des hommes dans un milieu aussi isolé du reste du monde. En outre, il courait des rumeurs populaires très convaincantes, du genre "la présence d'une femme à bord porte malheur".

Il n'est donc guère surprenant qu'il n'y ait pas d'exemple historique de femmes professionnelles dans le secteur maritime.

L'évolution technique a élargi notre cadre de vie ; les limites d'autrefois sont devenues de simples obstacles. Les femmes ont beaucoup plus de liberté, elles peuvent accéder à des domaines qui leur étaient interdits autrefois. Mais l'entrée des femmes dans cet environnement très traditionnel a été lente, parfois difficile.

J'ai intégré la marine de guerre au début des années 80, alors que les femmes officiers et marins étaient encore principalement recrutées pour des tâches administratives. Nous nous plaignions à l'époque de notre programme de formation : il ne fallait pas très longtemps pour acquérir des compétences administratives spécialisées, mais nos homologues masculins devaient suivre tout un tas de cours et se perfectionner dans plusieurs

1. D'après un exposé prononcé à l'heure du déjeuner devant l'Association des diplômées samoanes, dans le cadre du Séminaire régional de l'OMI pour le Pacifique, en octobre 2003.